

Check-list: Le jour du déménagement

- La place de stationnement que vous aviez réservée pour le camion de déménagement est-elle libre?
- Faut-il déblayer la neige?
- Ne salez pas. Cela causerait des dommages aux sols et aux tapis.
- Montrez tout l'appartement et toutes les locaux annexes au responsable du transport afin qu'il ait une vue d'ensemble et sache comment répartir les membres de l'équipe.
- Informez le responsable du transport des caisses contenant les objets fragiles.
- Faites le tour du logement avec le responsable du transport et constatez tous les dégâts dans les pièces, les couloirs et la cage d'escalier afin qu'ils ne puissent pas être mis sur le compte de votre déménagement.
- Les artisans sont-ils venus?
- Si vous utilisez de grands sacs à déchets pour votre déménagement (couvertures, duvets, oreillers, etc.): veillez à ce qu'ils ne soient pas rangés par mégarde avec ceux qui sont destinés à la poubelle.
- Tout ce qui sera utilisé en premier dans le nouveau logement devrait être chargé en dernier dans le camion de déménagement. Ces objets ont-ils été emballés séparément?
- Otez les plaquettes portant votre nom de la porte du logement, de la porte d'entrée et de la boîte à lettres. Videz la boîte à lettres
- Le téléphone dans l'ancien appartement a-t-il été coupé?
- Annoncez immédiatement les dégâts au responsable du transport. Demandez-lui de confirmer le dommage par écrit.
- Rassemblez toutes les factures et justificatifs relatifs au déménagement. Certains de ces montants peuvent être déduits du revenu imposable.
- Une fois le logement vide, faites une visite de contrôle dans toutes les pièces et locaux annexes. Assurez-vous que rien n'a été oublié. Garage? Outils de jardin?
- Relevez le compteur d'électricité et inscrivez le chiffre ici:
- Relevez le compteur à gaz et inscrivez le chiffre ici:
- Relevez le compteur à eau et inscrivez le chiffre ici:

Check-list: Le jour du déménagement

- Restitution du logement: Votre droit d'accès s'éteint dès que vous avez rendu les clés. Il faut absolument établir un procès-verbal de restitution des locaux et le faire signer par le loueur. Exigez une copie signée. Il vaut mieux demander à un témoin d'assister à la restitution du logement.
- N'oubliez pas de rendre toutes les clés. Notez leur restitution dans le procès-verbal de restitution du logement.
- Demandez la restitution de la caution. Le loueur doit établir le décompte dans les 30 jours si des déductions doivent être faites.
- Avez-vous discuté du décompte des frais de chauffage avec le loueur.
- Avez-vous rendu à vos voisins tout ce que vous leur aviez emprunté?